

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1

La souscription d'un ordre par un annonceur ou son mandataire entraîne l'acceptation des conditions générales de vente et le respect des lois et règlements régissant la communication publicitaire. Ces dites conditions générales de vente s'appliqueront à toutes les insertions commandées, qui ne seront pas l'objet d'un contrat d'insertion publicitaire particulier et notamment, aux insertions commandées par téléphone, fax, mail, etc.

Article 2

L'annonceur peut acheter son espace publicitaire, soit directement à ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL, soit par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par lui. Dans cette seconde hypothèse, il devra informer ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL de l'existence de ce mandat et des limites qu'il entend lui donner au moyen d'une attestation de mandat qui devra être retournée par lui et par le mandataire, à ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL avant tout achat d'espace ou toute insertion publicitaire.

Article 3

Les erreurs ou omissions doivent être signalées dès la première insertion. Les supports ne peuvent être rendus responsables ou tenus à dommages-intérêts des conséquences d'erreurs ou d'omissions dans la composition, la traduction ou la mise en place des insertions. Les défauts d'impression qui n'altèrent ni le sens ni le contenu d'une insertion ne peuvent motiver le refus de son paiement, même partiel, ni donner droit à une insertion aux frais du support ou à une indemnisation sous quelque forme que ce soit. La parution d'une annonce rectificative dans l'un des supports de la société emporte toujours renonciation de l'annonceur à solliciter toute autre réparation. Il ne peut être reprocher à la société l'impossibilité de diffusion de la parution ou la distribution en partie ou en intégralité des supports, en cas de guerre, de pandémie, et plus simplement d'interdiction de circuler sur le territoire ou pour toutes autres raisons que ce soit qui la rendrait impossible, et/ou préalablement annoncée légalement.

Article 4

Le texte de l'insertion remis par l'annonceur ou son mandataire, que la Direction des supports n'a aucun moyen, ni pouvoir de vérifier, a été conçu et rédigé par lui. En conséquence, l'annonceur ou son mandataire dégage expressément la société ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL et le support de toutes les responsabilités qu'ils pourraient encourir notamment eu égard à la législation sur la publicité trompeuse et s'engage à les garantir de toute condamnation pécuniaire éventuelle. Sans préjudice de l'application de la clause précédente, la Direction des supports d'ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL se réserve le droit de refuser toute insertion ne correspondant pas à la nature de leur publication ou requise dans des conditions non conformes aux présentes conditions générales de vente ou aux usages commerciaux. Plus généralement la Direction des supports d'ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL se réserve le droit de refuser discrétionnairement toute insertion. Les réclamations éventuelles ne sont reçues que dans un délai de 7 jours francs après la date de parution et notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette article s'applique également aux publications sur le web des parutions des annonceurs.

Article 5

EDITREL se réserve le droit de réorganiser la présentation de chacun de ses supports sans que cette réorganisation puisse constituer une clause d'annulation ou d'interruption des contrats en cours, étant précisé que des surfaces équivalentes seront proposées aux annonceurs dans le support réorganisé. Les suspensions ou annulations d'ordres d'insertion ne seront acceptées que si elles sont signifiées par plis recommandés avec A.R. au plus tard 15 jours après la date de signature du bon de commande. Si des maquettes de parution ont été réalisées dans ce délai, sur demande du client, elles seront facturées au tarif de 150€ TTC et les sommes déjà encaissées, remboursées. Passé ce délai, les insertions annulées seront facturées même si elles ne sont pas parues. Les contrats partent de la date de leur signature et non de la date de parution.

Article 6

Les frais techniques résultant d'une étude ou d'une création graphique de maquette commandée au support seront facturés en sus du montant de l'insertion. La fourniture des documents nécessaires à sa réalisation sera à la charge de l'annonceur. Ils ne sont renvoyés que sur demande et seront détruits six mois après l'exécution de la dernière parution. La société régisseur reste seule propriétaire des droits de reproduction résultant notamment de la propriété littéraire et artistique dans le cas d'une création de maquette. Plus généralement, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle de clichés, maquettes, éléments de composition ou de présentation, et réalisé pour le compte de l'annonceur ou de son mandataire, même sans facturation distincte est interdite sans autorisation écrite préalable. La signature du bon à tirer ou bon à exécuter entraîne l'acceptation définitive de la maquette et/ou du devis correspondant. Tout bon à tirer ou à exécuter demandé par l'annonceur ou son mandataire et

non visé par lui 48 heures avant l'impression, implique l'accord de l'annonceur et dégage la responsabilité de la société régisseur. Lorsque les droits de propriété intellectuelle appartiennent à l'annonceur ou à son mandataire, leur utilisation par la société régisseur dans le cadre du contrat ne pourra faire l'objet d'aucune remise complémentaire ou rémunération à l'annonceur ou à son mandataire.

Article 7

Les prix s'entendent en hors taxes et hors éventuels impôts ou taxes nouvellement créées. ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL se réserve le droit de modifier ses tarifs et ses conditions générales de vente. Pour les contrats en cours, l'annonceur ou son mandataire sera informé de ces modifications un mois au moins avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications. Les dégressifs et remises sont accordés conformément aux tarifs. Si un annonceur annule un contrat en cours pour lequel il bénéficiait d'un dégressif, ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL se réserve le droit d'établir des tarifs spéciaux et/ou promotionnels, pour des raisons particulières et exceptionnelles telles que :

- campagnes correspondants à des opérations de parrainage, de mécénat, de sponsoring ou de partenariat, pour lesquelles le logotype ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL ou de ses filiales apparaîtra sur les affiches,
- campagnes d'intérêt général menées par des associations de bienfaisance ou à but humanitaire,
- promotions spéciales et offres exceptionnelles.

Ces tarifs promotionnels et/ou spéciaux pourront varier selon les types d'opérations, les périodes et les publications. ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL se réserve le droit de substituer ces tarifs exceptionnels aux dégressifs et remises habituels.

Article 8

La facture est établie avant chaque parution. Elle est envoyée à l'annonceur et à son mandataire si l'attestation de mandat le stipule. Elle est payable à réception selon les modalités définies sur le bon de commande et en accord avec le commercial. Aucun escompte n'est accordé pour paiement à la commande, compte tenu des remises déjà accordées au moment de la commande. Un règlement à la prise d'ordre sera exigé pour chaque commande signée, ou toute forme d'acompte encaissable convenue avec le commercial. Tout paiement s'effectue à l'ordre d'ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL. En cas de création de traites, le refus d'acceptation de ces dernières, ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance, ou l'insuffisance de provision pour le paiement d'un chèque, rend immédiatement exigible l'intégralité de nos créances sans mise en demeure préalable, et ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL se réserve le droit de résilier, sans préavis ni indemnité, tout ordre en cours. L'annonceur est alors redevable du prix des insertions déjà réalisées. En outre, après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet sous 48 heures, les sommes restant dues seront majorées d'agios de retard à hauteur de 1%/mois. De même conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code Civil, une majoration dont le montant est égal à 10% du principal restant dû sera appliquée. Tous les frais de contentieux en sus seront à la charge du débiteur.

Article 9

Pour toute contestation qui pourrait survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de nos marchés, quel que soit le lieu de souscription, de parution ou de règlement de la publicité, les tribunaux du ressort de MARSEILLE seront seuls compétents, même en cas d'appels en garantie ou de pluralité de défendeurs. Toutes les conditions autres ou contraintes de nos contractants, insérées dans leurs informations, lettres ou factures, contrats, etc... reçues ou à recevoir, seront considérées comme nulles sans qu'il soit besoin de protestation de notre part.

Article 10

ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL n'est valablement liée par un contrat passé par un de ses collaborateurs ou mandataires que si le contrat est bien conforme aux tarifs, aux présentes conditions générales de vente et aux conditions commerciales de la Direction Générale, sauf autorisation préalable expresse d'ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL.

Article 11

Sont inopposables à ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL toutes adjonctions, ratures, modifications ou suppressions portées sur le contrat qui ne seraient pas revêtues de l'approbation de la Direction d'ANTIDOTE DESIGN/GUIDES EDITREL .

Mise à jour régulière sur le site web :

www.editrel-editions.com/tarifs-editrel
Onglet Conditions Générales de Vente